

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

ValEuro Select

ISIN ValEuro Select R : FR0010734046

FCP GÉRÉ PAR SWISS LIFE GESTION PRIVÉE

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de gestion active du FCP, qui est de classification « actions des pays de la zone euro », est de rechercher une performance, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, supérieure à celle de l'Indice Euro Stoxx 50, dividendes réinvestis (SX5T index). L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison permettant au gérant d'investir ou pas dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement intégrant des critères ESG (environnementaux, sociaux, de gouvernance) résultant d'une notation s'appuyant sur l'ESG Risk Score de Sustainalytics ainsi que sur le Risk Score de chacune des trois dimensions ESG : gestion des déchets, exploitation des ressources naturelles, lutte contre le changement climatique (E) ; conditions de travail dans la chaîne fournisseurs, dialogue social, parité homme-femme (S) et la rémunération des dirigeants, la lutte contre la corruption, la transparence vis-à-vis de l'actionnariat (G).

L'univers initial est composé des sociétés cotées dont le siège social se situe dans un pays de la zone Euro et dont la capitalisation boursière est d'au moins 200m€, faisant l'objet d'une publication d'un score de risque de Sustainalytics, notre fournisseur en données ESG. La stratégie adopte une approche « Best-in-Universe », ainsi ne seront retenus que les émetteurs les mieux notés, indépendamment de leur secteur d'activité (certains secteurs peuvent être intégralement écartés). Des critères d'exclusion sont donc mis en oeuvre sur l'univers initial conduisant à éliminer les entreprises appartenant au quintile considéré comme le plus risqué sur la base du Sustainalytics ESG Risk Score, soit 20% de l'univers d'investissement et les sociétés dont le chiffre d'affaires liée au Tabac est supérieur à 50%. Les entreprises retenues font ensuite l'objet d'une notation interne ESG et nous limitons alors le poids en portefeuille des entreprises assorties d'une notation interne médiocre (D) à mauvaise (E). Le poids de ces sociétés ne peut dépasser 30% au total et individuellement chacune de ces sociétés ne peut dépasser un poids de plus de 3% dans l'actif net du fonds. La principale limite méthodologique est l'appui majoritaire sur un fournisseur d'informations, Sustainalytics, pour déterminer notre notation interne. La construction du portefeuille en aval de ce travail ESG repose sur deux axes principaux que sont l'analyse fondamentale de type « stockpicking » pour apprécier chaque entreprise dans une optique MT avec l'analyse de positionnement stratégique et/ou sectorielle, qualité de l'équipe dirigeante, structure de bilan, capacités bénéficiaires (rentabilité, évolutions du consensus bénéficiaire, potentiel de croissance), historique de distribution de dividendes. La réputation digitale de

l'entreprise est utilisée comme moteur complémentaire de performance financière. L'utilisation et l'exploitation d'informations issues du monde du Web constitue une nouvelle approche pour tenter de percevoir en amont les évolutions d'une entreprise et par conséquent son évolution boursière.

Le fonds est exposé entre 75% et 100% dans des actions de sociétés cotées dont le siège social se situe dans un pays de la zone Euro et dont la capitalisation boursière est d'au moins 200m€, faisant l'objet d'une publication d'un score de risque de la part de Sustainalytics. Les petites capitalisations boursières (comprises entre 200m€ et 1mds€) sont limitées à 30% de l'actif net du fonds ; en outre, le fonds peut s'exposer en actions de sociétés ne faisant pas partie de la zone Euro (y compris sur les marchés émergents) dans la limite de 10% maximum. Le FCP peut investir jusqu'à 100% en actions ; jusque 10% en obligations (dont les obligations convertibles) et/ou autres titres de créances français ou étrangers, sans répartition prédéfinie entre dette privée et dette publique et ayant une notation comprise entre AAA et BBB selon la classification S&P ou notations équivalentes, et en concordance avec les analyses de la société de gestion ; à hauteur de 10% maximum de son actif en parts ou actions d'OPCVM français ou européens, de classifications actions ou obligataires ou monétaires, qui seront sélectionnés de manière discrétionnaire et selon des critères qualitatifs sur la société de gestion, les performances ; dans la limite de 50% de l'actif dans des instruments dérivés sur les marchés de futures ou optionnels, français ou étrangers réglementés, dans le but de couvrir le risque actions, ou de l'exposer dans la limite de 100% de l'actif. Il s'agit toutefois d'une composante non essentielle des moyens mis en oeuvre pour atteindre l'objectif de gestion et à titre accessoire, dans des titres intégrant des dérivés. Le risque de change pourra atteindre 10% de l'actif, celui-ci n'étant pas systématiquement couvert.

Les demandes de souscription et de rachat sont reçues à tout moment par le dépositaire et sont centralisées chaque jour de bourse ouvré à Paris avant 10h30 auprès du dépositaire. La valorisation est quotidienne. Le FCP peut réinvestir et/ou distribuer et/ou reporter son résultat net. Les plus-values nettes réalisées sont réinvesties.

Recommandation : ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Le FCP se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur synthétique de risque, du fait, de son investissement au minimum et en permanence à hauteur de 75% en actions de l'Union Européenne hors France, éligibles au PEA.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre FCP. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque »

Le FCP peut également être exposé aux risques suivants qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque ci-dessus :

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de liquidité : Sur certains marchés et dans certaines configurations de marché, le gérant peut rencontrer des difficultés à vendre certains actifs financiers.

Risque de crédit : Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur ou de défaut de l'émetteur (cas extrême) qui aura un impact négatif sur le cours du titre. La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du FCP.

Frais

Les frais servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée : 2.00%

Frais de sortie : Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Les frais d'entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi et que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

Frais courants : 3.66 % de l'actif net*

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance : Néant

* Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31/12/2020. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.

Pour chaque exercice, le rapport annuel de l'OPCVM donnera le montant exact des frais encourus et le présent document d'informations clé pour l'investisseur sera mis à jour.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique Frais et commissions du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande écrite auprès de la société de gestion à l'adresse suivante : Swiss Life Gestion Privée 7 place Vendôme – 75001 Paris, ainsi que sur le site : www.swisslifebanque.fr.

Performances passées



■ ValEuro Select R
■ Benchmark

Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Le FCP a été créé en 1989.

A compter du 30/10/2020, modification de la stratégie d'investissement et du profil rendement risque, les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

Les performances ont été calculées en EUR et coupons nets réinvestis.

Le fonds voyant sa politique de risque et de rendement modifiée, les performances affichées ne sont plus d'actualité depuis le 09/05/2014.

Suite à un changement de stratégie d'investissement, l'indice de référence est désormais l'EuroStoxx 50. Les performances sont calculées sur la base du nouvel indice.

Informations pratiques

Informations pratiques

Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique « US PERSONS ». La définition est disponible dans le prospectus de l'OPCVM.

Nom du dépositaire : Swiss Life Banque Privée

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le FCP : de plus amples informations sur le FCP, copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tout document trimestriel ultérieur, rédigés en français, et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de Swiss Life Gestion Privée, 7 place Vendôme - 75001 Paris ou sur le site internet : www.swisslifebanque.fr

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : la valeur liquidative est disponible auprès de Swiss Life Gestion Privée, 7 place Vendôme - 75001 Paris ou sur le site internet : www.swisslifebanque.fr

Le document intitulé « Politique de vote » et le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote attachés aux titres détenus par le Fonds ont été exercés par la société de gestion, sont disponibles dans les mêmes conditions. Lorsque la société de gestion ne fait pas suite à une demande d'information relative au vote portant sur une résolution, son silence devra être interprété, à l'issue d'un délai d'un mois, comme indiquant qu'elle a voté conformément aux principes posés dans le document « Politique de vote » et aux propositions du conseil d'administration.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet (indiqué ci-dessus) ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salarié et les organes responsables de leur attribution.

Fiscalité : les parts du FCP sont des parts de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine du FCP peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de Swiss Life Gestion Privée ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP. Le FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Swiss Life Gestion Privée est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 31/12/2020